



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-861

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015	Délibération
	Pôle de la proximité Direction de l'eau	N° 2015-861

Avenant n°1 à la convention de participation financière entre le syndicat mixte du bassin versant du ruisseau du Gua et Bordeaux Métropole pour la réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant du ruisseau du Gua - Décision - Autorisation de signature

Monsieur Kévin SUBRENAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat du Guâ été créé le 9 avril 1969 par arrêté préfectoral, après création de la Communauté urbaine de Bordeaux, autour de 8 communes de La Cub (Ambarès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis de Montferrand), et 5 communes hors Cub (Tresses, Montussan, Sainte-Eulalie, Saint- Loubès, Yvrac, ces 4 dernières communes étant aujourd'hui regroupées au sein de la Communauté de communes du secteur Saint-Loubès).

Par délibération n° 2010/0928 en date du 17 décembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de se substituer au sein du syndicat à ses communes membres, c'est-à-dire les communes d'Ambarès, Artigues, Bassens, Carbon- Blanc, Cenon, Floirac, Lormont et Saint-Louis de Montferrand, au motif que l'activité du Syndicat était consacrée à des missions d'assainissement pluvial entrant bien dans le champ de compétence de la Communauté urbaine de Bordeaux. Par arrêté préfectoral en date du 18 mars 2011, Monsieur le Préfet de la Gironde a pris acte de cette substitution au sein du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du ruisseau du Guâ.

Le syndicat mixte du bassin versant du ruisseau du Gua a pour compétences principales : l'entretien du ruisseau et de ses affluents, le bon écoulement des eaux, ainsi que la promotion de toutes les actions nécessaires à la conservation, l'amélioration et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique, et enfin la protection des biens et des personnes.

La Communauté urbaine de Bordeaux (devenue au 1er janvier 2015 Bordeaux Métropole) et le Syndicat mixte du bassin versant du ruisseau le Gua ont signé, en date du 1er avril 2014, une convention de participation financière pour la réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant du ruisseau du Gua, *l'étude étant conduite sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine*. Cette convention prévoyait qu'en cas de financement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'aide financière obtenue serait réduite de la participation financière du syndicat. Cette aide n'a pu être obtenue.

En revanche, les modalités de prise en compte d'aides financières provenant d'autres acteurs n'étaient pas prévues. Or, la DDTM 33 (Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde) a décidé d'octroyer une aide d'un montant maximum de 158 400 € au projet par décision en date du 1^{er} octobre 2014.

L'avenant n°1 à la convention a ainsi pour objet de revoir la participation du syndicat compte tenu d'une part de cette nouvelle aide et d'autre part du montant mandaté révisé de l'opération de 347 626,95 € HT.

Le paiement s'effectuera en 2 fois, 50 % de la participation financière du Syndicat sera versée au 1^{er} mars 2016 et les 50 % restants au 1^{er} mars 2017.

	DEPENSES ESTIMEES CONVENTION	DEPENSES REELLES MANDATEES PAR BORDEAUX METROPOLE HT
RELEVES TOPOGRAPHIQUES	100 000,00	99 920,00
RELEVES TOPOGRAPHIQUES		62 809,50
COMPLEMENTAIRES		153 295,00
MARCHE ETUDES	140 000,00	
Sous-total	240 000,00	316 024,50
MOE (10% du s/total) (Conformément à convention)	24 000,00	31 602,45
TOTAL DEPENSE	264 000,00	347 626,95
 SUBVENTION DDTM	 0,00	 158 400,00
 BASE SUBV° A VERSER PAR SYNDICAT	 264 000,00	 189 226,95
 PART° GUA (56%)	 147 840,00	 105 967,09

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2010/0928 en date du 17 décembre 2010 de la Communauté urbaine de Bordeaux, relative à la substitution de La Cub à ses communes membres au sein du syndicat du Gua,

VU la délibération n°2014/0055 du Conseil de Communauté en date du 17 janvier 2014 relative à la convention de participation financière entre le Syndicat mixte du bassin versant du ruisseau du Gua et Bordeaux Métropole pour la réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant du ruisseau du Gua,

VU la convention de participation financière entre le syndicat mixte du Gua et Bordeaux Métropole pour la réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant du ruisseau du Gua, en date du 1^{er} avril 2014,

VU la décision attributive de subvention de la DDTM en date du 1^{er} octobre 2014, relative à l'étude hydraulique sur le bassin versant du Gua,

VU les statuts du Syndicat mixte du bassin versant du ruisseau du Gua,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- La nécessité de revoir, par la voie d'un avenant, la participation financière du syndicat mixte du Gua compte tenu du versement d'une nouvelle aide financière et du montant révisé de l'opération,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de participation financière entre le syndicat mixte du Gua et Bordeaux Métropole pour la réalisation d'une étude hydraulique sur le bassin versant du ruisseau du Gua, ci-annexé.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ci-annexé, ainsi que les éventuels avenants à la convention.

Article 3 : D'imputer les recettes sur les crédits ouverts au budget principal :

- Au titre de la participation du syndicat mixte du Gua : Chapitre 13 – Article 13158 – Fonction 831,
- Au titre de la subvention DDTM : Chapitre 13 – Article 1311 – Fonction 831.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame JACQUET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,
PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2016	Monsieur Kévin SUBRENAT